

JANVIER
2006

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 35

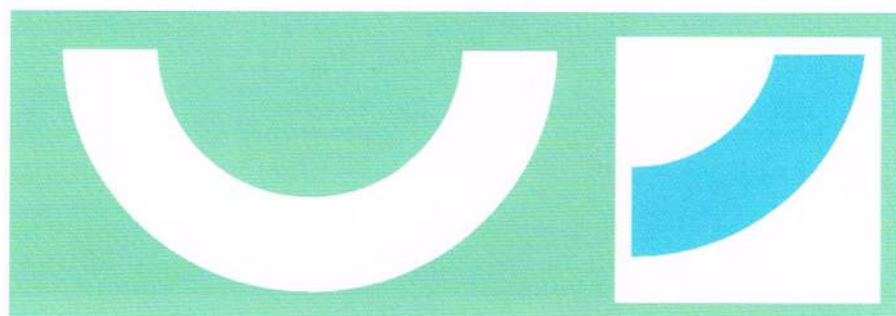
MAIRIE

Téléphone :
05 62 68 13 11

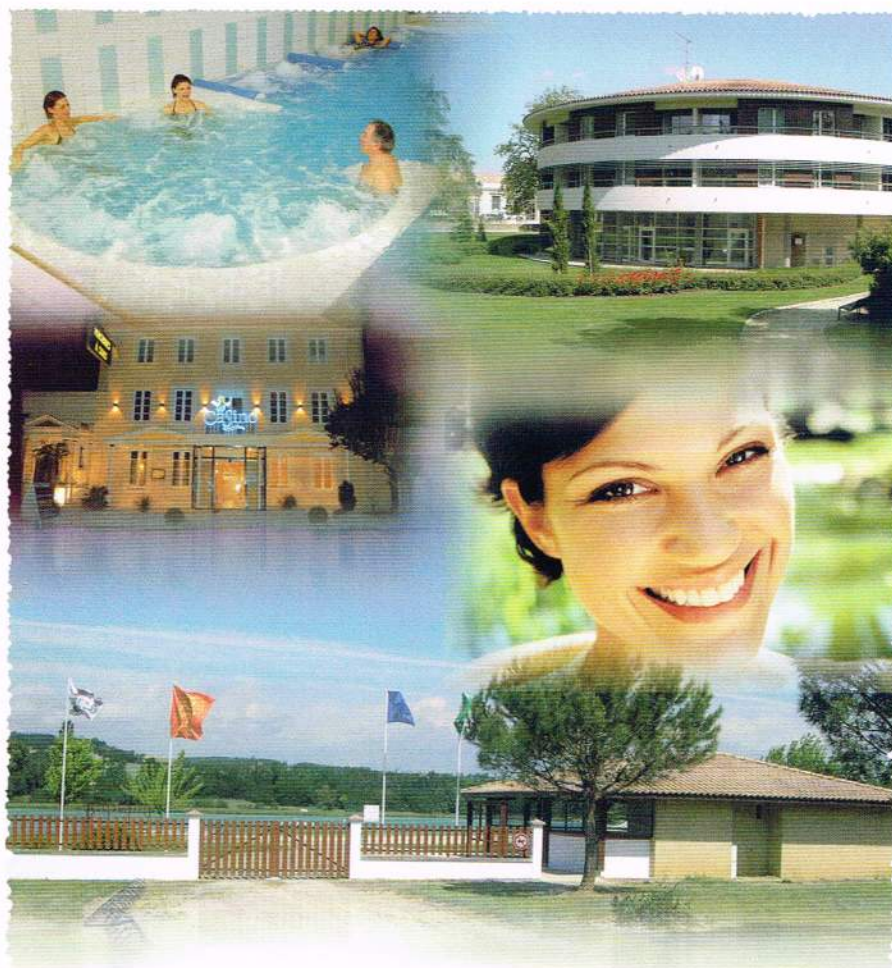
Télécopie :
05 62 68 12 96

E-mail :
Mairie.castera@wanadoo.fr

Adresse internet :
www.castera-verduzan.com



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS



Sommaire

- page 1 :
Le Mot du Maire
- page 2 :
Travaux du Conseil Municipal
- page 4 :
Travaux des Commissions
- page 8 :
Informations Pratiques
- page 12 :
Les Pages P.L.U.
- page 18 :
Echos de la vie associative
- page 28 :
Calendrier des manifestations



Le Mot du Maire

Castéroises, Castérois,

Début 2005, un recensement partiel confirme le dynamisme de notre village avec une augmentation de population de plus de 9% environ depuis 1999.

Le dépôt d'un permis de construire pour deux immeubles de 10 appartements, la réalisation du lotissement de Pouchon (8 lots, tous réservés) et prochainement un nouveau lotissement du Toit Familial confirment cette évolution. D'autres projets en discussion nous ont amenés à une réflexion plus globale sur les réseaux (eau – assainissement – électrification) et les équipements collectifs (école – station d'épuration – ressource en eau – voirie) en mettant en place en partenariat avec la D.D.E. un P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble) en remplacement de la taxe locale d'équipement dans le périmètre défini. Celui-ci devrait être opérationnel en 2006 et faire porter la charge des nouveaux équipements sur les promoteurs.

Une des conséquences immédiate de l'augmentation de population a été la nécessité d'agrandir l'école communale en créant un poste d'enseignant supplémentaire en maternelle dès la rentrée 2005. Devant l'interdiction de modifier les locaux existants (en zone inondable) et leur vétusté, le conseil municipal s'est engagé à construire une école maternelle neuve, hors de la zone inondable, derrière le terrain de football. Cet investissement important (environ 925 000 € TTC), pour l'instant peu subventionné, se fera sur deux ans avec une ouverture prévue pour la rentrée 2007. Les locaux ainsi libérés pourraient être utilisés par des associations (Musicoli, bibliothèque, salle de réunions pour jeunes ...).

D'importants travaux d'assainissement seront réalisés début 2006 dans l'ancien lit de l'Auloue, indispensables en raison de l'affaissement du terrain et du développement de l'activité thermique. Je proposerai, en outre, au conseil municipal pour le prochain budget, l'inscription de la deuxième tranche d'éclairage du terrain de football, la fin de l'éclairage public du lotissement de Bissins et la poursuite de la rénovation de la voirie, en particulier des anciens lotissements.

Cette évolution démographique demande beaucoup d'efforts, pas toujours récompensés, en particulier des élus et des employés municipaux mais aussi des bénévoles que je voudrais, ici, en cette fin d'année, remercier de leur dévouement pour la collectivité.

Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2006.

Pierre Espiet

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Amiante; choix d'un expert :

La loi faisant obligation aux communes de faire un diagnostic, sur la présence d'amiante dans les installations municipales, avant le 31 décembre 2005, Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les trois devis proposés. Ces trois devis s'établissent à 3 229 €, 2 210 € et 1 738 €. C'est donc le moins disant émanant de la société Tournier, qui est retenu. La société Tournier a déjà donné satisfaction sur l'expertise concernant la présence de termites à Castéra-Verduzan.

Nouvelle école maternelle :

Le sous-seing privé pour l'acquisition par la commune, du terrain de Monsieur Darné, a été signé par Monsieur le Maire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a obtenu audience auprès de Monsieur le Préfet du Gers et de Madame la Sous-préfète de Condom. Lors de cet entretien, Monsieur le Préfet a souligné son vif attachement à ce projet, s'engageant à étudier la possibilité de son financement en deux tranches.

Projet d'aménagement d'ensemble (P.A.E.):

Monsieur Moquillon, ingénieur subdivisionnaire de la D.D.E., présente au Conseil, le 7 novembre 2005, la définition d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble des Communes (P.A.E.).

Ce dispositif, qui vient en complément du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), permet d'envisager le développement de la Commune, en prévoyant au fur et à mesure de son extension, le financement des installations nécessaires (voiries, assainissement, adduction d'eau, électrification, constructions à usage public, etc....). La mise en place d'un PAE établit le principe de la prise en charge par les promoteurs à venir, de tout ou partie des coûts de réalisation des installations communales, correspondant aux besoins futurs.

Lors de la séance du 14 novembre, le Conseil donne un avis favorable, sur la mise en place d'un PAE à Castéra-Verduzan. Il charge dans ce sens, Monsieur le Maire de consulter plusieurs bureaux d'études, afin de monter le dossier PAE de notre commune.

Consultation du plan cadastral :

Après étude de deux devis, pour l'acquisition d'un logiciel de consultation du plan cadastral, la société SOGEFI est retenue, pour un devis de 856 €.

Mise aux normes des installations électriques :

A la suite du contrôle annuel des installations électriques de la Commune, quelques travaux s'avèrent nécessaires. Le devis proposé par Monsieur Biaute est retenu, pour un montant de 1 683 € TTC.

Portage de repas à domicile :

Le CCAS de Valence sur Baïse, demande par courrier adressé à Monsieur le Maire, l'achat par notre Commune, d'une mallette de portage supplémentaire.

Le Conseil donne un avis défavorable à cette demande, considérant que les coûts liés au fonctionnement de cette association cantonale, doivent être pris en compte dans la définition tarifaire de ses services.

Les Communes peuvent intervenir ensuite, afin de traiter au cas par cas les dossiers d'usagers en difficulté.

A C A D

Association Cantonale d'Aide à Domicile - 13, avenue des Thermes
32410 Castéra - Verduzan

Nous sommes à votre disposition pour vous donner des informations sur la possibilité de bénéficier des services d'une Aide à Domicile.

Selon votre degré d'autonomie et votre situation financière votre caisse de retraite (CRAM, MSA, AVA. ...) peut vous accorder l'intervention d'une Aide à Domicile. Dans certains cas, c'est le Conseil Général qui intervient pour l'attribution de l'Aide Sociale ou de l'APA.

Permanences :

Lundi : 13 h 30 / 17 h 30

Mardi : 8 h 30 / 12 h 30

Mercredi : 13 h 30 / 18 h 00

Jeudi : 13 h 30 / 18 h 00

Vendredi : 8 h 30 / 12 h 30

Tél. 05 62 68 15 75

Fax. 05 62 28 70 86

Courriel. aidesmenageres@wanadoo.fr

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Lac – Base de Loisirs :

Réunion du 07 Décembre 2005.

Le bilan financier du fonctionnement de la base de loisirs lors de la saison estivale 2005 fait apparaître un solde positif de 6084,44 €.

Si les recettes ont été stables en ce qui concerne les entrées et consommations par rapport à l'été 2004, le bilan bénéficiaire a été rendu possible grâce à une compression des dépenses de fonctionnement au niveau du personnel et du traitement des algues. En effet, le traitement contre les algues a pu être évité cette année en raison du curage complet du lac pendant l'hiver 2004.

Ce nettoyage du fond du lac a donné satisfaction en ce qui concerne la transparence de l'eau qui est resté tout l'été largement supérieure aux normes exigées. Les baigneurs ont dans leur ensemble manifesté un grand contentement quant à cet état de fait. Les algues ont, elles, refait leur apparition en fin d'été. Pour la saison prochaine, il est envisagé d'entretenir une bonne transparence en créant des mouvements d'eau notamment au niveau de la zone de baignade. Les algues feront l'objet de nouveaux traitements au printemps.

Les travaux d'amélioration et d'entretien sont listés et programmés.

L'ensemble de la commission, après le compte rendu élogieux du responsable de la base, tient à adresser ses félicitations aux garçons et filles qui, dans le cadre de "l'été jeunes 2005", ont réalisés divers travaux de peinture et ont participé avec cœur au fonctionnement de la base.

Travaux – Urbanisme:

▪ **Salle omnisport:**

Comme convenu, courant juillet, la salle omnisport s'est vue dotée d'un plancher de qualité qui apporte indéniablement un plus tant au niveau esthétique qu'au niveau du confort d'utilisation pour les utilisateurs réguliers que sont les enfants de l'école et les sportifs des clubs castérois.

Le financement est, comme prévu, partagé entre la commune, le département et le casino en tant que sponsor du club de Basket-Ball. **Photo n° 1 page 13**

▪ **Lotissement de Pouchon:**

Le chantier concernant les réseaux et la voirie du lotissement de Pouchon a été réalisé dans le courant de l'été en respectant les délais prévus. Trottoirs, îlot central, voies et parkings bitumés améliorent l'aspect et l'utilisation quotidienne de ce lotissement pour leurs habitants que nous tenons à remercier ici pour leur patience et leur compréhension. **Photo n° 2 page 13**

▪ **Service de l'eau :**

- Amélioration de la qualité gustative de l'eau
- Modernisation des installations de pompage et de stockage de l'eau
- Mise en phase des capacités de distribution avec l'augmentation constante de la population castéroise.

Telles sont les trois préoccupations majeures qui ont fait envisagé la mise en œuvre d'une étude technique précise susceptible d'apporter les solutions aux problèmes posés.

Les travaux préconisés seront alors chronologiquement réalisés en fonction de leur degré de priorité et de leur coût.

▪ **Assainissement :**(Tranche n° 7)

Cette tranche de travaux concerne la réfection complète du réseau d'eau usée passant dans le lit de l'ancienne rivière et de la mise en place d'un nouveau poste de relèvement et de refoulement vers le lagunage.

La réouverture du Centre Thermal a été conditionnée par la réalisation de ces travaux qui doivent assurer une protection parfaite de la nappe thermique contre d'éventuelles pollutions de ce réseau défectueux.

D'autre part, la création de nouvelles structures (lotissements, maison de retraite, centre thermal) entraînera une augmentation du volume des eaux usées et la réalisation d'une nouvelle unité de traitement (lagunage ou autre) est déjà envisagée.

Sur un plan technique, ce sont 175 m de canalisation qui seront entièrement refaites depuis derrière l'hôtel des Thermes jusqu'au confluent de l'ancienne rivière et du canal. Les conduites seront en fonte pour mieux supporter les contraintes d'un sol spongieux et vaseux et seront placées dans des tranchées dont le fond sera « clouté » pour un meilleur maintien. Tous les regards et tampons des boîtes de branchement seront étanches puisque cette zone est souvent recouverte d'eau lors de fortes précipitations.

Le poste de refoulement remplacera l'actuel devenu insuffisant de part la capacité des pompes, déjà usagées, mais aussi de part le volume de réception. La protection sera assurée par un système anti-bélier efficace afin de ne pas détériorer les canalisations existantes évacuant vers la station de traitement actuelle.

Les travaux vont commencer au début de l'année 2006 et l'opération a été confiée, suite à un appel d'offres, à l'entreprise SOTRASO pour un montant de 175 077 € HT. Pour le financement, le Conseil Général participe sur un taux de 25% ainsi que l'Agence de l'Eau qui doit se déterminer incessamment. La commune assurera le complément.

Info...

**L'assistante sociale, Madame BACARI du Bureau de la solidarité départementale assure une permanence à Castéra, rue du 8 mai, les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Téléphone : 05.62.68.13.72**

Compte rendu du Conseil d'Ecole :

Il a eu lieu le 5 novembre dernier, dirigé par M. Gay, directeur du groupe scolaire en présence des représentants des parents d'élèves, des enseignants et du Maire. Après les présentations des nouveaux enseignants et délégués, le directeur expose les différents points à l'ordre du jour.

Lors des élections de parents, il y avait 171 inscrits pour une participation de 56 votants dont 53 furent exprimés.

Les effectifs de l'école se décomposent ainsi à ce jour :

-Maternelle : 54

-Elémentaire : 72

Deux rentrées sont prévues en novembre, mais le Directeur précise que l'effectif global se situe à la limite de conservation du 6ème poste.

Dans l'organisation de l'école, du fait de la création d'un nouveau poste en maternelle, les élèves de grande section ont récupéré la classe du CM qui est parti dans un bâtiment modulaire provisoire, le projet de construction d'une maternelle étant en cours.

Un bureau a été aménagé pour le directeur (décharge d'une journée lundi-) près de la nouvelle salle de repos d'une capacité de 19 lits déjà presque insuffisante.

La BCD a été déménagée à la place de l'ancien dortoir devenu trop petit.

A la cantine, l'ordre des deux services a été inversé, les grandes classes mangeant en premier (12 h) et les petites classes vers 12 h 45. Ce changement semble satisfaire tout le monde même s'il est fait une remarque sur la diminution d'appétit de petits ! Un goûter leur est servi chaque matin vers 9 h 30 afin de leur faire découvrir des goûts nouveaux et non de compléter le petit-déjeuner.

Le portail de la cour maternelle reste fermé pendant la classe. Il ne sert que pour les heures d'ouverture du CLAE ;

La coopérative scolaire connaît en ce moment un déficit conséquent dû à un trop payé que le fournisseur tarde à reverser. Les démarches sont en cours, la coopérative continuant à fonctionner normalement.

-Dans le projet pédagogique, l'apprentissage des langues étrangères démarre le 7 novembre à partir du CE2 ; N.DHALLUIN et O. BUDIN sont agréées pour cet enseignement et un intervenant supplémentaire viendra avec les CM pendant 1 H 30 par semaine.

-Dans la relation inter générations le club Beau Soleil a apporté sa contribution pour le thème des jeux anciens avec la collaboration de la bibliothèque de Fleurance.

-Il y eut également une intervention du corps des sapeurs-pompiers pour une sensibilisation aux premiers secours.

-Le spectacle de Noël est prévu le vendredi 16 décembre dans l'après-midi. Le goûter sera offert par le CASINO.

-Un calendrier est en voie de réalisation par les élèves avec des photos.

-Le journal « le petit castor » paraîtra en janvier et pour la fête de l'école qui aura lieu le 30 juin au parc Lanelongue.

-Deux visites ont eu lieu aux différentes expositions du CASINO.

- Les œuvres réalisées par les enfants au cours des expositions précédentes pourraient servir à agrémenter quelques lieux publics. Toutefois, devant le nombre de ces œuvres, se pose la question de leur devenir (vente au profit de la coopé... restitution aux artistes...)
- Dans le cadre d'un projet d'art plastique, une rénovation de la fontaine du foirail est envisagée avec des carreaux émaillés, opération menée par N. DHALLUIN. Tous les frais et la pose seront pris en charge par la Municipalité.
- Cette année, l'école participera aux écoles qui chantent.
- Pour les élèves de Moyenne et Grande sections, 8 séances de découverte du milieu aquatique se feront le mardi de 9 h à 10 h.

Le Directeur fait lecture du règlement qui sera envoyé à chaque famille. Il a été notamment fait référence à l'hygiène capillaire et à la nécessité d'une serviette de table pour la cantine.

La création d'un nouveau poste ATSEM est demandée par les enseignants ; M. le Maire répond que celle-ci est liée au budget de la commune.

Une demande de matériel est ensuite effectuée par les enseignants : un tableau blanc, une climatisation adaptée dans le préfabriqué et des caillebotis en remplacement du gravier à l'entrée de ce même préfabriqué.

M. le Maire précise enfin que les devis de l'école maternelle sont arrivés mais que le taux de subventionnement est très faible.

Environnement :

Elle s'est réunie le 12 novembre pour planifier les travaux de mise en place du fleurissement. Cette nouvelle année sera essentiellement consacrée à la zone réaménagée au sud du village route d'Auch.

Des plantations d'arbustes (troènes boules et largestroemia) seront réalisées sur les emplacements prévus à cet effet. A ce propos, nous demandons instamment aux riverains de ne pas emprunter les trottoirs pour se garer, des parkings ont été mis en place.

Des vasques agrémenteront un peu plus ce quartier rénové : tout d'abord, sur les mâts portant les luminaires (vasques suspendues) puis au sol pour mieux isoler la chaussée du trottoir.

Les bas-côtés seront engazonnés et un écran végétal (abélia) les séparera du trottoir ou du piétonnier.

Celui-ci sera réhabilité jusqu'au niveau des premières maisons du village.

Quelques jardinières suspendues agrémenteront aussi la rue face au Centre Thermal tout comme au niveau du pont principal.

Au niveau du parc Lannelongue, une rénovation de l'aire de jeux enfants sera poursuivie avec un remplacement du bac à sable devenu insalubre. La haie se trouvant rue du Parc sera abaissée pour favoriser la vue.

Les autres zones connaîtront une prise en charge analogue à ce qui s'est fait l'an passé.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Ramassage des Ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera le **Mercredi 14 avril 2006** en lieu et place du Lundi de Pâques.

D'une manière générale, **les jours fériés seront systématiquement remplacés par le mercredi** de la semaine concernée.

Ainsi en cas de jour férié :

Le lundi ou le mardi : la collecte d'ordures ménagères, containers verts, s'effectuera le mercredi de la même semaine.

Le jeudi ou le vendredi : la collecte du tri sélectif, containers jaunes, s'effectuera le mercredi de la même semaine.

Mme ZUMALACARREGUI, Assistante sociale de la caisse de Mutualité Sociale Agricole (Canton de Valence et Condom), tient sa permanence le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'antenne MSA de Condom, 6 avenue de l'Armagnac.

Tel.: 05 62 68 39 10

Info...

Monsieur le maire se tient à votre disposition à la mairie,
du Lundi au Jeudi de 14h30 à 16h00.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat

Tél.: 05.62.68.13.11

Le SICTOM du secteur de Condom nous prie d'insérer :

Collecte sélective : cherchez l'erreur !

Avec 83% des français qui trient leurs déchets, la collecte sélective a le vent en poupe... Mais pour que ces gestes simples soient vraiment utiles, il faut éviter que les erreurs de tri se glissent dans les bacs de collecte. Sinon, c'est toute la chaîne du recyclage qui est perturbée. Inventaire des fautes à ne pas commettre.

Grâce au recyclage, trier préserve les ressources vitales de la terre comme les arbres, l'eau ou le pétrole.

Encore faut-il trier correctement. Etes-vous sûr de vous? Faisons un rapide tour d'horizon...

Les erreurs "classiques"

Parmi les méprises les plus fréquentes, celles qui concernent les emballages en plastique: Seuls les bouteilles et les flacons se recyclent. Pas les sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues. De même, les pots de yaourts vides sont jetés avec les ordures ménagères: leur recyclage n'est pas intéressant, car ils sont trop petits et le plus souvent souillés. En revanche, en les jetant dans la poubelle traditionnelle (bac à couvercle vert), leur énergie calorifique sera récupérée par voie d'incinération. Enfin, n'oubliez pas non plus que seuls les emballages sont recyclés: pas question de mettre dans le bac à couvercle jaune la vaisselle cassée ou des ampoules électriques.

Des emballages à vider... sans les laver

Et ce n'est pas tout. En croyant bien faire, vous pouvez commettre quelques erreurs aux conséquences insoupçonnées... Evitez par exemple d'enfermer les emballages à recycler dans des sacs en plastique (comme les sacs poubelle ou les sacs de caisse): les agents des centres de tri n'ont pas le temps de les ouvrir pour trier manuellement leur contenu.

De même, contrairement aux idées reçues, il est inutile de laver vos emballages avant de les jeter: lorsqu'ils sont sales, il suffit de bien les vider. D'ailleurs, question environnement, laver un emballage, ça consomme de l'eau...qu'il faut ensuite traiter!

De manière générale, le bon réflexe en cas de doute est de jeter son emballage avec les ordures ménagères classiques. De cette manière, vous ne risquez pas de "polluer" tout le bac en salissant les emballages recyclables. Le bac restera sur le trottoir si les rippeurs (les éboueurs à l'arrière des bennes) le contrôlent et jugent sa qualité non conforme.

Une erreur qui coûte cher

Ces consignes ne sont pas à prendre à la légère: à chaque erreur de tri, c'est la collectivité (donc vous) qui paie. En effet, au centre de tri, les agents repèrent les erreurs puis doivent réacheminer les déchets jusqu'au centre d'enfouissement. Ces opérations représentent du temps et des coûts supplémentaires, notamment en termes de transport.

Alors restez vigilants!

Pour tous renseignements contactez le SICTOM du SECTEUR de CONDOM au 05.62.28.48.51

ETAT CIVIL 2005

Naissances

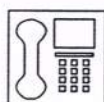
- Rosélie LEVIEUX le 16 décembre 2004
- Yanis, Thierry PREVITALI le 27 décembre 2004
- Justine, Anna, Yvonne SABATÉ le 1^{er} janvier 2005
- Aurélie, Céline, Lucie THEMINES le 2 mai
- Paul, Nicolas NEF le 15 mai
- Sana BOURAKBA le 12 juillet
- Samia EL FERGOUGUI le 22 août
- Garance, Violette, Alice PLAS le 30 août
- Elise, Fleur, Tiphaine PUJOL le 1^{er} octobre
- Ewen, Lomig, René, Dante ULIAN le 10 octobre
- Rosalie, Victorine, Joséphine BÉDUÉ le 19 novembre

Mariages

- Pierre DARBON et Virginie TETE le 16 juillet
- Christophe RODRIGUEZ et Séverine SPERANDIO le 27 août
- Richard POUDEROUX et Françoise DUBARRY le 10 septembre
- Xavier VERSTRAETEN et Marion DEGEILH le 24 septembre

Décès

- BAGNAROSA épouse BUFFO Maria, Yolande le 9 janvier
- LEZIER épouse GASNIER Lucie le 5 février
- ARROUY Marcel, Gontran le 24 février
- DUNAUT Emile le 1^{er} mars
- BERTRÈS épouse LAGARDE Laure le 7 mars
- VITRY, veuve GAUBIN Thérèse le 4 avril
- GAY Jean, Pierre le 8 avril
- DEVOS Frédéric le 18 avril
- DROUET épouse TREFAUT Paulette le 7 mai
- TRUILHÉ Michel le 15 mai
- LAMOTTE Michel le 4 juillet
- ANTONIOLLI René le 9 juillet
- GREMILLET Gilbert le 9 août
- LACASSIN Georges le 14 septembre
- SOUBIRAN André le 12 octobre
- CHAUMETON épouse GIROUX Yvette le 20 octobre
- FERNANDEZ LOPEZ Antolin le 27 décembre



Numéros Utiles

⇒ **Mairie :**

- Secrétariat : 05 62 68 13 11
- Télécopie : 05 62 68 12 96
- Courrier électronique : mairie.castera@wanadoo.fr

⇒ **Ecole :** 05 62 68 13 35

⇒ **Salle de Sport :** 05 62 68 19 80

⇒ **Stade Municipal :** 05 62 68 18 50

⇒ **Office de Tourisme :**

- Accueil : 05 62 68 10 66
- Télécopie : 05 62 68 14 58
- Courrier électronique : ot-si.castera@wanadoo.fr

⇒ **La Poste :** 05 62 68 13 29

⇒ **Crédit Agricole :** 05 62 68 13 27

⇒ **Groupe Médical :** 05 62 68 11 33

⇒ **Pharmacie :** 05 62 68 13 20

⇒ **Cabinet Infirmier :** 05 62 65 56 18

⇒ **Cabinet dentiste :** 05 62 68 12 55

⇒ **Kinésithérapeute :** 05 62 68 14 25

⇒ **Association Cantonale d'Aide à Domicile :** 05 62 68 15 75

⇒ **Centre de loisirs « La Boitamôme » :** 05 62 68 19 86

⇒ **Services des Eaux :** 06.82.88.30.76

En cas d'Urgences : SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17



LES PAGES DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :

INTRODUCTION :

Le Plan Local d'Urbanisme vient en remplacement de l'ancien Plan d'Occupation des Sols, (P.O.S.).

Le projet de P.L.U. à Castéra-Verduzan, étudié par le Conseil en juillet 2004, a été présenté pour avis aux personnes et associations concernées et définitivement adopté au cours de l'année 2005. **Plans pages 14 et 15.**

C'est pourquoi nous souhaitons maintenant utiliser le bulletin municipal, pour vous expliquer au travers des trois éditions qui paraîtront en 2006, ce qu'est un P.L.U., quelles sont les caractéristiques de celui de Castéra-Verduzan et ce qu'il implique pour les propriétaires où pour ceux qui souhaitent s'installer sur la Commune.

Le P.L.U. s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable, dans le but de maîtriser l'évolution démographique en milieu rural, de renforcer l'attractivité du bourg, d'éviter la dégradation de l'environnement naturel et d'assurer un bâti de qualité. Il permet aussi de programmer des investissements nécessaires aux extensions de l'urbanisation, ainsi qu'à l'amélioration de son fonctionnement. Mais dans ce sens vous avez pu lire précédemment dans ce bulletin, que le P.A.E. (Plan d'Aménagement d'Ensemble) jouera lui aussi un rôle important.

Les principaux éléments du P.L.U. :

C'est la loi SRU (Urbanisme et Habitat) qui a remplacé les anciens plans d'occupation des sols (P.O.S.) par les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.). La principale différence provient du fait que le P.L.U. doit comprendre un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) qui présente donc le projet communal. Ainsi un P.L.U. sera composé d'un rapport de présentation, du P.A.D.D. et des orientations des aménagements et du règlement.

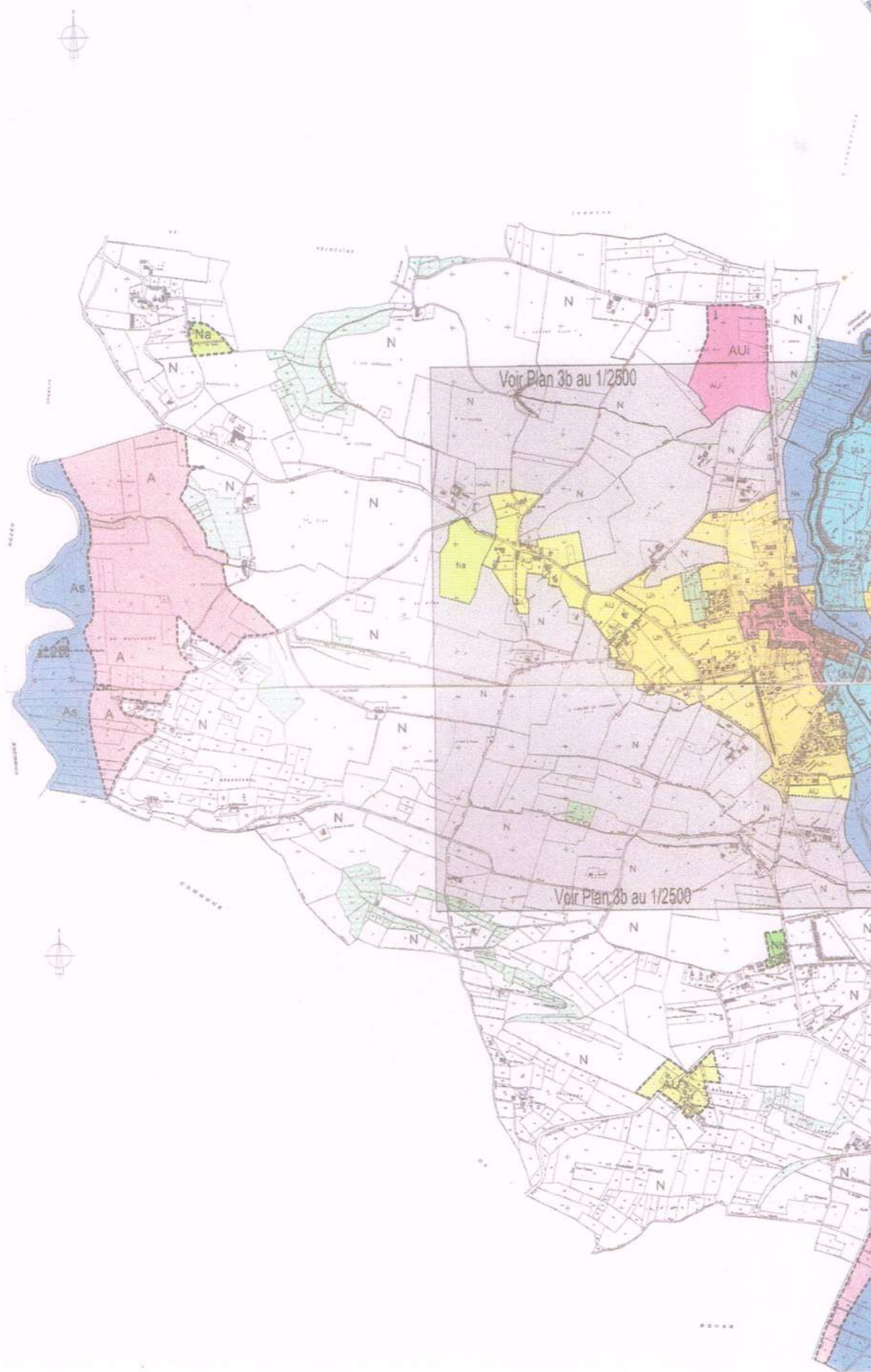
Le projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour fonction précise de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens qui va entraîner un débat au sein du Conseil Municipal.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement.



Photo n° 1
Photo n° 2





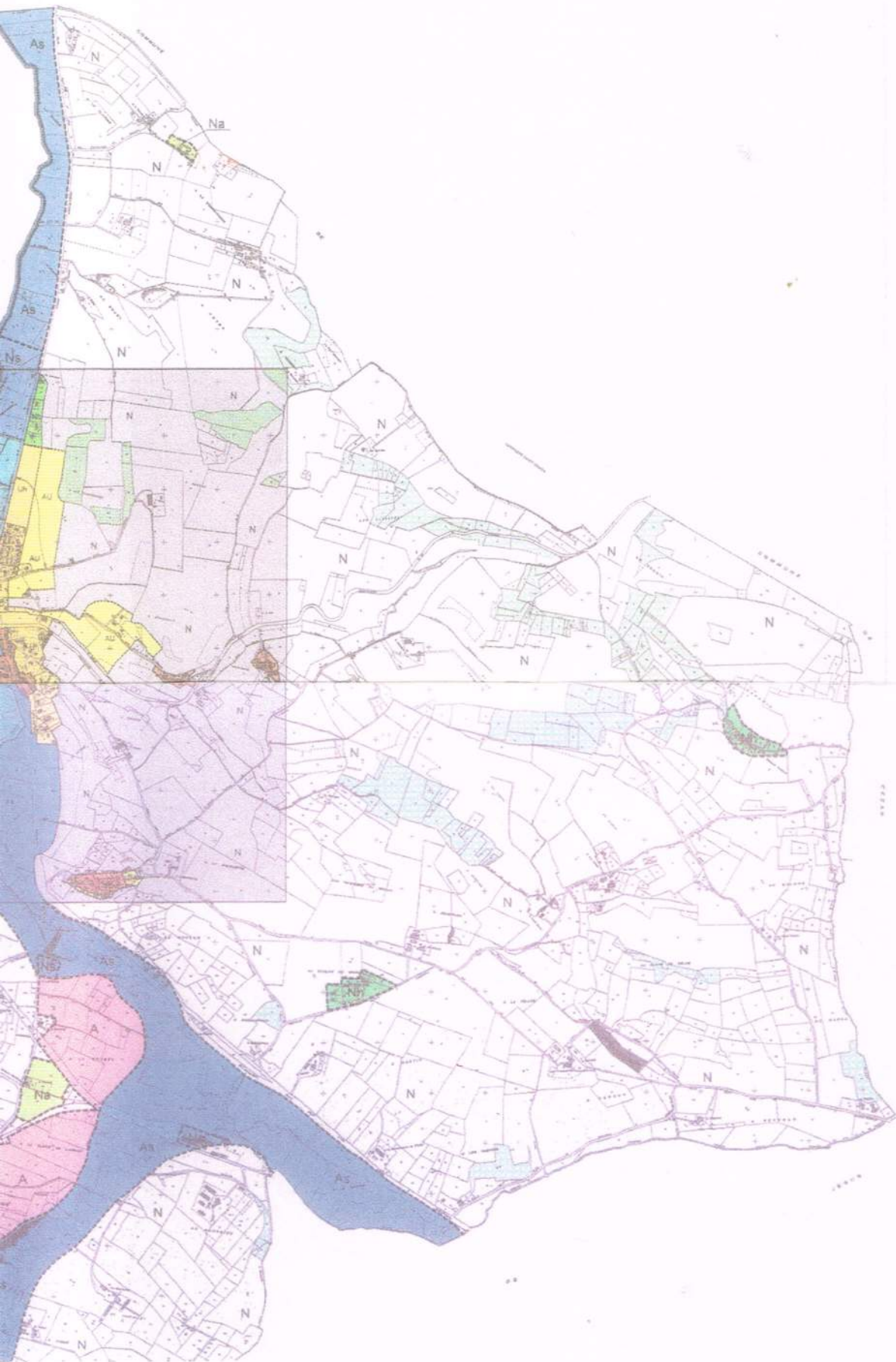




Photo n° 3
Photo n° 4



Le règlement est un peu différent de celui des anciens P.O.S. La commune n'est pas obligée de remplir tous les articles, mais elle choisit ceux qui lui paraissent utiles. Seules les règles d'implantation des bâtiments par rapport aux voies et limites sont obligatoires. Les constructions doivent respecter le règlement du P.L.U. à la lettre.

Le rapport de présentation est un document qui sert à introduire le P.L.U. mais il n'a aucune valeur juridique vis-à-vis des tiers. Il sert à recenser les besoins de la commune, actuels et futurs, à en faire un diagnostic et peut amener à exposer les conséquences prévisibles sur l'environnement.

Le contenu des P.L.U. :





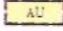














La loi Urbanisme et habitat a apporté plusieurs autres adaptations au contenu des P.L.U. Pour les P.O.S. existants, les trois règles, taille minimale, division parcellaire, changement de destination en zone agricole, pourront s'appliquer par une simple modification du document.

En ce qui concerne la taille minimale des terrains constructibles, la commune peut fixer une superficie minimum pour les terrains constructibles dans la mesure où il est nécessaire de préserver l'urbanisation ou l'intérêt paysager. Celui-ci peut aussi être encadré par d'autres règles concernant les conditions d'implantation des éléments du paysage et la nature de la végétation retenue.

La loi Urbanisme et habitat permet au P.L.U. de prévoir un contrôle du respect du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) en cas de division d'un terrain partiellement bâti.

De même, les P.L.U. pourront désormais, dans les zones agricoles, désigner les bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent être transformés en habitation.

Après ces quelques généralités sur le fonctionnement du P.L.U., nous aborderons dans le prochain bulletin plus spécifiquement les grandes lignes de ce que l'on va connaître sur notre commune.

	Zone agricole		Zone limitrophe du centre à dominante d'habitat continu
	Zone agricole submersible		Zone urbaine périphérique à dominante d'habitat pavillonnaire
	Future zone d'habitat (nouveau quartier)		Zone de loisirs
	Future zone d'activités artisanales ou commerciales		Limite de secteur
	Zone naturelle constructible		Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général vert, voie ou passage public à créer
	Zone naturelle		Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1
	Zone naturelle à protéger		Chemin piétonnier à conserver
	Secteur de protection des sites archéologiques		Accès obligatoire (orientation d'aménagement)
	Zone centrale à dominante d'habitat ancien		Voie de desserte (orientation d'aménagement)
			Plantation à réaliser

ECHOS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Anciens combattants :

La commémoration du 11 novembre 2005 a été suivie par un très nombreux public et célébré avec beaucoup de recueillement. Merci à vous tous Castérois pour cette marque de reconnaissance et ce devoir de mémoire qui nous est nécessaire pour ne pas oublier notre passé.

L'excellente choucroute servie à Bonas dans le cadre du jumelage avec la ville de Rixheim près de Mulhouse en Alsace, a permis à de nombreux Castérois de terminer la journée dans une ambiance chaleureuse.

F.N.A.C.A.:

Comité Castéra – Verduzan / Jégun :

Le 1^{er} septembre dernier, belle réussite de la descente de la Baïse en canoë, départ de Bonas et arrivée à Beaucaire après deux heures très agréables, terminées par un succulent repas préparé par les épouses.

Le prochain rassemblement sera organisé aux alentours du 15 août.

Autre réussite, le voyage commun avec le Club Beau Soleil dans la région de Millau avec découverte du magnifique viaduc, cette région est extraordinaire et pleine de richesse. Les caves de Roquefort, les gorges de la jonte, celles du Tarn, les chaos de Montpellier le Vieux, l'Aven Arman, tout a été émerveillement pour notre groupe qui en gardera un excellent souvenir.

Rendez-vous les 27-28-29 juillet pour un nouveau voyage au Puy du Fou.

La journée annuelle du comité cantonal aura lieu le dimanche 5 février prochain à Jégun. Au programme :

- 9H Assemblée Générale
- 11H Messe
- 12H15 Dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12H30 Apéritif
- 13H Repas de clôture

L'inscription est déjà ouverte chez vos délégués communaux.

Fête Gasconne :

Le 9 janvier, tous les bénévoles qui ont œuvrés à la Fête ont été conviés par les organisateurs à tirer les rois.

Les prochaines journées auront lieu les 22 et 23 juillet 2006.

Nous avons décidé de consacrer, par l'intermédiaire du bulletin municipal, quelques lignes sur le thème de l'aide à domicile.

Il semble opportun, compte tenu de l'augmentation des demandes dans ce secteur d'activité, de vous donner de plus amples informations sur ce que celle-ci représente, tant sur le plan de sa forme que de son coût.

En premier lieu, il est indispensable d'en connaître le but, le fonctionnement, et ses différentes formes.

Son but est de permettre à des personnes, qui sont en situation momentanée ou définitive de perte d'autonomie physique ou mentale, partielle ou totale, de continuer à résider à leur domicile.

Le manque d'institution permettant un hébergement à ces personnes étant trop limité par rapport à la demande, laisse facilement comprendre pourquoi le développement des structures d'aide à domicile et leurs compétences s'étendent d'années en années.

Pour vous donner une idée de cette croissance, l'Association Cantonale d'Aide à Domicile (ACAD) a quasiment doublé son quota d'heures de services effectués chez les particuliers entre l'année 2000 et l'année 2004 (**12 893 heures en 2000 pour 24 606 en 2004**).

Pour la commune de Castéra-Verduzan, l'ACAD est intervenue en service à domicile dans **155 foyers en 2004 pour 132 foyers en 2003**. Cette association emploie à ce jour **32 salariés**, dont les fonctions se composent :

- d'une assistante de direction
- d'un coordinateur
- d'une animatrice qui débute dans ses fonctions au 02 janvier 2006(service gratuit mis à disposition par l'ACAD)
- de **29** aides à domicile.

Quels sont les financements et comment s'établissent-ils?

L'aide à domicile est financée par plusieurs organismes, selon l'affiliation du bénéficiaire et sa perte d'autonomie ou la forme de l'aide.

Bénéficiaires relevant du régime général >> financement CRAM

Bénéficiaires relevant du régime agricole >> financement MSA

Bénéficiaires relevant de l'aide sociale >> financement du Conseil Général

Bénéficiaires relevant de l'APA >> financement du Conseil Général.

Les mutuelles mettant à disposition après hospitalisation, des heures d'aide à domicile entièrement prises en charge.

Certains foyers (14 sur notre canton) n'ayant aucune prise en charge financent entièrement leur aide à domicile (bénéficiaires des services de l'ACAD).

Les conditions pour prétendre à ces financements sont examinées par des travailleurs sociaux.

Pour l'aide personnalisée d'autonomie (APA) qui a été mise en place par le gouvernement Jospin, les financements varient en fonction des ressources et de la perte d'autonomie.

Cette prestation vient remplacer la PSD depuis 2003. Contrairement à cette dernière, elle ne fait pas l'objet d'un recouvrement sur la succession du bénéficiaire, légataire ou donataire.

Cette APA n'est pas non plus subordonnée à la mise en œuvre de l'obligation alimentaire.

Le bénéficiaire dont le revenu mensuel n'excède pas 646,40€/mois n'aura aucune participation à verser.

Des participations progressives sont demandées aux personnes dont les ressources varient entre 646,40€/mois et 2575,96€/mois.

Les personnes dépassant ces plafonds de ressources participent pour 90% au montant de la prestation.

Notons que le département du Gers prend en charge, au titre de l'APA+, 90% de la participation pour les bénéficiaires dont les revenus se situent entre 646,40€/mois et 984,08€/mois.

Ce plafond de 984,08€/mois était celui qui avait été référencé par le gouvernement Jospin mais que le gouvernement Raffarin a diminué à 646,40€.

On peut donc apprécier ici le geste de notre Conseil Général pour maintenir le maximum de prestations aux plus démunis.

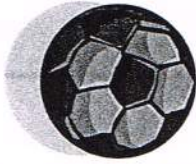
Relevons à ce titre, que le coût financier global de cette prestation a été de 21 215 607,60€ pour l'année 2004 avec un financement d'état de seulement 7 215 444,16€ (dû à un retard de paiement). Ceci explique en partie l'augmentation de l'impôt départemental pour le contribuable.

Sur le canton de Valence, il y a **56 bénéficiaires de l'APA** et **3 959 bénéficiaires sur le département du Gers.**

Les conditions pour bénéficier de cette prestation :

- être âgé de 60 ans et plus
- résider en France
- répondre aux critères de perte d'autonomie permettant d'être classé dans les groupes iso ressources de 1 à 4.

Si vous désirez en savoir plus sur l'aide à domicile, vous pouvez vous adresser au bureau de l'ACAD situé 13 Avenue des Thermes à Castéra-Verduzan.



Football Club Castéra-Verduzan :

Les cinq éducateurs qui s'occupent de l'école de football (Claude Kauffmann, Thierry Blanchard, Jacques Bergamo, Jean-François Kentzel, Mathieu Coudert) sont assez fiers du travail qui a été fourni depuis 5 années. Trois catégories forment cette école débutants, poussins et benjamins.

La catégorie débutant (6-8 ans), comme le nom l'indique ils débutent, les résultats des rencontres ne les préoccupent pas vraiment pour l'instant. Ils sont surtout là pour s'amuser. Claude Kauffmann et Thierry Blanchard les entourent de leurs conseils. L'effectif est actuellement de 23 licenciés, 2 équipes couvrent tous les terrains du Gers un samedi sur deux. Le souhait serait de pouvoir s'entraîner dans une salle lorsque le temps n'est pas bon.

Les Benjamins quant à eux, encadrés par Mathieu Couderc, forment une équipe de 15 éléments très prometteuse. Hélas les résultats ne sont pas à la hauteur de la qualité de ce groupe, étant 4^{ème} et dernier de son championnat de brassage. Mais le travail fourni finira certainement par payer à un moment.

Tous les éducateurs souhaitent une bonne année à tous les enfants et parents qui les accompagnent tous les samedis.

L'équipe Seniors : pas d'objectif

Finissant dans le trio de tête depuis plusieurs années, le groupe des seniors s'est refusé à se fixer un objectif pour cette saison. Jouer chaque match pour gagner et faire les comptes à la fin, voilà le leitmotiv.

Fort d'une trentaine de licenciés, le groupe affiche une bonne ambiance, du sérieux, de la volonté et une bonne dose de solidarité. Tous ces ingrédients ont permis à l'aube de la trêve hivernale, de hisser l'équipe en tête du championnat avec 18 points en 9 matches. Mais chut! Toujours pas d'objectif, on vous dit!



V. C. C. R. Gers Basket :

Deux pages se sont tournées à l'intersaison, avec, d'une part, le départ d'Yves Baratet, qui après son extraordinaire aventure en équipe de France (médaillé de Bronze au Championnat d'Europe et qualification pour le Championnat du Monde en 2007 au Japon) a posé ses valises au sein de la formation professionnelle de Villeurbanne, actuel dauphin de Pau Orthez au classement.

D'autre part, la mise en place d'un parquet flambant neuf à la salle de Castéra-Verduzan, grâce aux moyens financiers du Conseil Général, du Casino de Castéra Verduzan et de la Municipalité de Castéra Verduzan.

Au niveau sportif, dans la catégorie senior, les équipes 1 et 2 ont du mal à trouver le rythme dans cette première partie du championnat. La saison est encore longue, et tout le monde espère que les résultats seront suffisants pour atteindre l'objectif de maintien. L'équipe 3, montée en Pré National se défend bien et l'équipe 4 se reprend après un début difficile. Les anciens font bonne figure dans le championnat Départemental. Les filles 1, survolent le championnat d'Excellence Départementale, alors que les filles 2 sont dans me ventre mou de l'Honneur Départementale.

Les jeunes sont toujours aussi présents dans le club avec pas moins de 190 licenciés jeunes, répartis du Baby basket aux Cadets dans les différents championnats départementaux, régionaux et nationaux.

La relève est en marche? Dans un sport où le professionnalisme prend de l'importance, la formation des jeunes, véritable politique du club, est une des composantes essentielles pour l'avenir du basket au plus haut niveau dans nos villages ruraux.

Association des Parents d'Elèves:

Cela fait déjà quatre mois que l'école a repris pour une nouvelle année scolaire.

Ce sont près de 130 enfants qui fréquentent notre école, qui pour faire face à ce niveau de fréquentation a implanté provisoirement un bâtiment modulaire dans lequel les cours moyens suivent les cours.

Sur les 89 familles, 80 sont adhérentes à notre association et bénéficieront à ce titre de la gratuité de toutes les sorties scolaires ainsi que d'un soutien financier pour le voyage scolaire de fin d'année.

Le 7 Octobre dernier, s'est tenue notre assemblée générale devant un auditoire squelettique, c'est navrant de constater que le bien-être de nos enfants n'intéresse que si peu de monde...même pas leurs propres parents.

Nous vous présentons ci-après le bureau de l'association:

Présidente : Catherine Garcia Cugini

Présidente Adjointe : Chantal Bonnet

Secrétaire : Anne Oeillard

Secrétaire Adjointe : Agnès Swiniarski

Trésorière : Véronique Mascarenc

Au programme pour les mois à venir :

- Loto de l'école le 7 février 2006
- Carnaval et son défilé le 24 mars 2006
- Chasse à l'œuf de Pâques le dimanche 16 avril 2006

Nous monterons aussi dans le courant de l'hiver, une opération de vente de bulbes de fleurs.

Tous les bénéfices recueillis lors des différentes manifestations sont utilisés pour financer toutes les activités et voyages scolaires.

L'A.P.E. adresse à tous les castérois leurs meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2006.

L'année 2005 vient de se terminer et l'Association vous présente le bilan des manifestations de l'année écoulée.

Le défilé de mode

Le défilé de mode du 8 avril a connu un grand succès. Plus de cent personnes ont œuvré pour la préparation et le bon fonctionnement de cette soirée, qui s'est déroulée pour la 1^{ère} fois dans la salle polyvalente, spécialement aménagée pour cette manifestation.

Une soixantaine de mannequins, de 2 ans et demi à 83 ans, tous bénévoles du village et des alentours, ont défilé, avec beaucoup de professionnalisme. Un public nombreux et enthousiaste de l'ordre de 600 personnes avait fait le déplacement à l'occasion de cette très belle soirée.

La fête des mères

Comme tous les ans, une dizaine commerciale a marqué cette fête incontournable pour les mamans. De nombreux cadeaux ont été gagnés chez les commerçants. Madame Laurence Milord a été l'heureuse gagnante du 1^{er} lot composé d'un assortiment de sacs de voyage.

Les journées gasconnes

Le 25 juillet, nous avons participé aux fêtes gasconnes organisées par la FNACA, en mettant sur pied le grand marché d'été toute la journée et en participant à l'animation du village avec le groupe des Baladins Gersois.

La brocante

Le 1^{er} dimanche d'août, succès habituel de la foire à la brocante, avec cette année son retour dans la halle de la mairie. Cette manifestation s'est déroulée, avec le marché, toute la journée, dans une harmonie parfaite.

Les fêtes de fin d'année

Le marché de Noël qui était prévu le 18 décembre a été annulé, car il y a trop de manifestations similaires ce jour-là dans les alentours.

Le samedi 24 nous avons organisé à la mairie un après midi pour les enfants, avec la projection d'un dessin animé sur grand écran.

Puis il a fallu retrouver la hotte du Père Noël, sous forme de chasse aux trésors, dans les magasins du village.

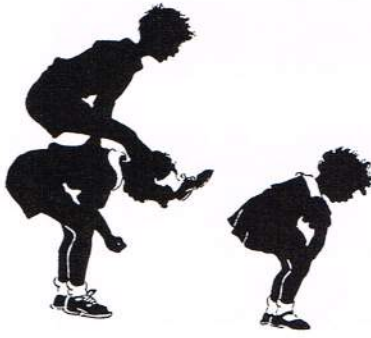
Un goûter clôture cette journée avec l'aide du Club Beau Soleil, et bien sur la participation du Père Noël !

Cette année, le gros lot de la dizaine commerciale est un voyage en Tunisie.

Pour 2006, le programme est à peu près identique avec une grande soirée à retenir:

Le 25 mars pour le défilé de mode.

BONNE ANNEE A TOUS



LA BOÎTAMÔME

Les Journées

Nous avons fini notre dernier compte rendu en vous parlant d'un projet de rassemblement de plusieurs Centres de Loisirs au Château de Lescout. Lors des dernières vacances de Pâques nous avons pu se faire rencontrer, jouer et échanger plus de 120 enfants venant de tout le département, certains d'entre eux ont même dormi sur place afin de profiter pleinement de ces journées.

Nous avons débuté un jardin légumes-fleurs, mais par manque de matériel et de temps il est resté un peu à l'abandon, nous souhaiterions poursuivre cette activité, nous sommes à la recherche d'un coup de main pour nous aider.

Nous sommes allés 3 fois au cinéma, pour la fête de la Musique nous avons organisé une boom du tonnerre.

63 participants sont allés voir et même essayer la nouvelle attraction Walibi, certains sont venus, à côté de Toulouse, passer une excellente après-midi dans le Labyrinthe des Merveilles dans lequel aucun enfant n'est resté coincé, enfin...je crois.

Le 21 juillet dernier les enfants et les animateurs de "La Boîtamôme" ont remporté le trophée lors des Francalymphiques organisés cette année par le Centre Kirikou d'Aubiet sur le thème de l'Afrique.

Les Camps

Pour la troisième année, le camp d'été s'est déroulé à Labenne Océan, avec une petite particularité: nous avons apporté les VTT et nous avons, pendant toute une journée, fait une balade jusqu'à Capbreton, la baignade était de rigueur à l'arrivée. **Photos n° 3 et 4 page 16**

Ce camp est particulièrement apprécié par les enfants, nous sommes partis une semaine avec 17 enfants âgés de 7 à 14 ans.

Le camp de Beaucaire de 2 jours au lieu de 3 en raison du seul orage de l'été. Au programme, VTT et canoë, pour les 8 préados de 11 à 15 ans qui se sont installés au camping de Beaucaire.

Le premier trimestre 2005/2006 touche à sa fin et depuis la rentrée d'août dernier nous avons déjà fait:

- 10 séances de piscine à l'Etablissement Thermal.
- 3 sorties au Centre de Fleurance pour jouer sur les différents thèmes du Jeu.
- Participé à l'élaboration du Défilé d'Halloween.
- Préparé les décorations de Noël.

A la suite d'un bilan élaboré, nous constatons une augmentation pérenne de fréquentations pour l'année écoulée. Cette progression s'accroît depuis le début de l'année scolaire tant sur le CLAE où nous atteignons 35 présences très régulièrement les mardis, jeudis et vendredis soir, que sur le CLSH où nous accueillons très souvent plus de 20 enfants les mercredis.

Programmations à venir

- Fil rouge de l'année "éco-citoyenneté et éducation relative à l'environnement.
- Visites chez les Pompiers de Castéra pour apprentissage des premiers gestes de secours.
- Camp Montagne à Val Louron avec hébergement au pied des pistes en association avec d'autres Centres de Loisirs du Département...

Et enfin le gros chantier de l'année mais aussi la récompense pour les personnes motivé par l'échange, le partenariat, l'esprit de groupe et le rassemblement, l'organisation des Francalymphiques le 27 juillet 2006 à Castéra-Verduzan. Nous ne pourrons réaliser cette entreprise seuls et nous savons que l'Association IDEAL 32 mais aussi nombreuses associations de Castéra, nous prêteront mains fortes pour accueillir près de 400 enfants + 100 adultes pour passer ensemble une journée et une soirée magnifique et inoubliable sur le thème:

ASTERIX, des Gaulois et des Romains

Nous vous adressons à tous nos meilleurs vœux pour 2006.



la
petite
pierre

La Peyrette
32360 JEGUN
05 62 68 19 00
fax 05 62 68 19 01
www.petitepierre.net
petitepierre@free.fr



lieu culturel en milieu rural créé en 1998 : créations de théâtre et de danse, résidences d'artistes, stages aux pratiques artistiques, ateliers de théâtre et d'arts plastiques, festival de rue.

Avec le soutien de l'Europe, Etat, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général du Gers,
Communauté de Communes Coeur de Gascogne,
Communes de Castéra-Verduzan, Castillon, Cézan, Jégun, Lavardens et Roquefort

Rénovation de la chapelle une belle étape de franchise

En novembre dernier, le CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est venu avec son groupe de 10 stagiaires pour la dernière étape de son premier cycle de rénovation de notre chapelle. Nous sommes très fiers de vous annoncer qu'elle sent désormais bons les enduits neufs et que la température ambiante, grâce à un chauffage par le sol, y avoisine les 18 degrés! Quelques équipements encore à réaliser, les derniers détails pour le passage de la commission de sécurité et nous pourrons enfin ouvrir ce lieu aux spectacles de tous horizons! Alors public, juste encore un peu de patience...

Ceci étant, les travaux sont encore loin d'être finis... Il nous reste la rénovation de la partie maison et enfin nous pourront terminer la grange et les extérieurs. Bref de belles corvées encore en perspective!

VENDAVAL

Témoignages d'espagnols nés dans les années 30

Carmen et Carmela sont sur une nouvelle création: "Du sable dans ma boîte à sucre". Elles désirent porter la parole des enfants de la guerre civile espagnole. Si vous êtes un de ceux là, n'hésitez pas à nous appeler pour apporter votre témoignage...

Dates: Cet hiver leur spectacle "Au fond du couloir, à gauche" sera en tournée en Belgique pour ensuite être joué le 13 janvier à Ambarès (33), le 28 janvier à Pau et le 7 mars à Nérac.

LES FAUTIFS et les CARTON'S PATES

ont devancé le Père Noël en jouant pour les comités d'entreprise et écoles du département. Peut-être les avez-vous d'ailleurs croisés??

Avant l'hiver une petite tournée en campagne...

Le spectacle "C", avec le concours du Syndicat d'initiative Coeur de Gascogne et de l'association des Truculents gascons de Roquelaure, a été présenté en novembre dernier dans les villages d'Antras, Roquelaure et Puycasquier pour terminer par une belle série de représentations dans notre chapelle.

... et une belle inauguration prévue pour l'arrivée de l'été

Ce n'est pas encore officiel mais nous pouvons déjà lancer la rumeur, la Petite Pierre inaugure son lieu dès le printemps achevé. Spectacles, repas, petit bal, un week end ou toute une semaine? La date est encore à fixer... A SUIVRE!

LES RESIDENCES D'ARTISTES

En novembre Thierry Hellin, comédien belge, est venu répéter dans la chapelle pour peaufiner son dernier spectacle "Saletam" spécialement créé pour le jeune public. A la fin de la résidence il a donné une représentation à laquelle ont assisté une cinquantaine d'enfants dont ceux du CLAE de Castéra-Verduzan. Après le spectacle les enfants, tartines en bouche ont pu donner toutes leurs impressions au comédien. Un beau moment que nous espérons renouveler!

En janvier trois musiciens investiront à nouveau la chapelle pour créer un joli répertoire...

LES ATELIERS THEATRE

A LA PETITE PIERRE

Vous pouvez encore vous inscrire !!

8-11 ans

mercredi 14h15-15h30

12-16 ans

mercredi 16h-17h30

Adultes

stages sur le week end,

nous contacter

Tarifs :

adhésion annuelle 16 euro

forfait atelier 20 euro/mois

LES ATELIERS DE SENSIBILISATION DANS LES ECOLES

En septembre dernier, Cyril et Carmela ont proposé une heure de sensibilisation de théâtre à tous les enfants des écoles et CLAE de la Communauté de Communes Coeur de Gascogne ainsi qu'à Castéra Verduzan. Plus de 500 enfants ont ainsi pu découvrir les joies du théâtre!

Devant l'enthousiasme suscité, la Petite Pierre a ouvert un atelier théâtre pour les enfants de Roquelaure (maternelles et primaires) le lundi après l'école. Devant l'affluence (45 enfants!) nous avons divisé l'atelier en trois groupes animés par Cyril et Dimitri.

Visitez notre site internet : www.petitepierre.net Vous voulez recevoir nos infos ?
Envoyez-nous un email à petitepierre@free.fr avec pour objet : "inscription"



- **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Pdte Mme SABATE M, Av. de la Ténarèze, Castéra Verduzan, 06 85 43 90 74
- **V C C R G Basket** : Co-Pdt M COMINOTTI J, Soulan du Moulin, Castéra Verduzan, 05 62 68 10 04
- **Club Beau Soleil** : Pdte Mme MARCOU M, Castéra Verduzan, 05 62 68 17 93
- **Club d'Echecs**: Castéra-Verduzan, 06 80 83 02 96
- **Commerçants/Artisans** : Pdt M ZADRO JC, Av. des Thermes, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 77
- **Festif' Pompiers Castéra**: Pdt M RINALDI JJ, Castéra-Verduzan 06 07 12 60 53
- **F.N.A.C.A, Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M LAPEYRE JC, Guillot du Haut, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 21
- **Football Club Castéra Verduzan** : Co-Pdt M ESTINGOY F. et MOULEDOUS S. Castéra Verduzan, 05 62 68 15.71
- **Foyer des Jeunes** : Pdt M PORTAL Jacques, Monferret, Ayguetinte, 05 62 68 14 47
- **IDEAL** : Pdt M AGRAS P, rue du Lac, Castéra Verduzan, 05 62 68 14 39
- **La Petite Pierre** : Pdt M FORNEROD T, 32360 Lavardens, 05 62 68 19 00
www.petitepierre.net; petitepierre@free.fr
- **Les Hors d'Age** (Foot. Loisir) : Pdt M BEZTOUT P, Valence sur Baïse, 06 18 10 03 63
- **Musicoli** : Pdte Mme VOTANO S, La Bourdette, 32360 Jégun, 05 62 64 56 33
- **Office du Tourisme** : Pdt M RAMOUNEDA B, av. des Thermes, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 22
- **Parents d'Elèves** : Pdte Mme CUGINI C., Ayguetinte, 05 62 68 19 10
- **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M AGRAS P, rue du Lac, Castéra Verduzan, 05 62 68 14 39
- **Société Hippique** : Pdt M PHILIP G, Le Bouet, Castéra Verduzan, 05 62 68 11 00
- **Société de Pêche** : Pdt M PALLARES G, Hiton, Castéra Verduzan, 05 62 68 12 58



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

Au 14/12/2005 :

JANVIER

Samedi 14 : Sainte-barbe

FEVRIER

Mardi 7 : Loto de l'école

MARS

Vendredi 24 : Carnaval de l'école, défilé à 18 H
Samedi 25 : Défilé de mode

AVRIL

Dimanche 16 : Chasse à l'œuf de Pâques

